

Forage et puits

en Aquitaine



FICHE DECLARATIVE de Réalisation ou d'Existence de FORAGE, PUIITS, SONDAGE, FOUILLE

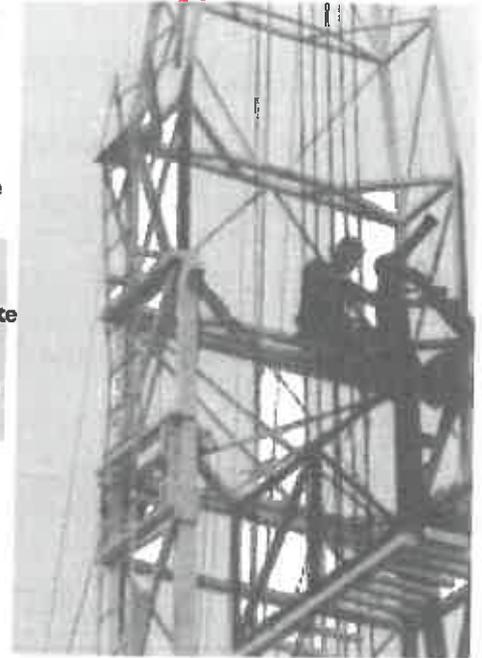
au titre des articles :

- 131 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 (loi sur l'eau),
- L 511-1 (Installations Classées Pour l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de deux parties. La première partie et les plans doivent être adressés au moins deux mois avant la date de début des travaux.

La seconde partie doit être adressée soit avec la première partie, soit au moins un mois avant la date de début des travaux. Vous serez informé des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement qui fera l'objet d'une autre procédure particulière. Celle-ci vous sera communiquée par le service instructeur.



première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MAITRE D'OUVRAGE

Vous

Nom (ou raison sociale): EARL du NÉCHON
 Prénom : _____
 Adresse : 1170, route de Lubaton
 Code postal : 40130
 Ville : Sr Gein
 Tél : 0684-22-0283
 Fax : _____
 Mel : Margalis.moreau.40@orange.fr

Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : Guillaume Collincazeaux Adjoint expl
 N° SIRET : _____
 N° PACAGE (si exploitants agricoles) : _____

DDTM 40 - Police de l'Eau
 N° Cascade

40

2016

00108

Installation classée pour l'environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une installation classée pour l'Environnement (ICPE) : OUI NON
 Régime de l'installation : Autorisation Déclaration
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 Ville : _____
 Tél : _____
 Fax : _____
 Mel : _____
 Date de l'autorisation ou du récépissé : _____
 Service d'inspection si ICPE existante : _____

Dénomination et raison sociale de l'exploitant : _____
EARL du Néchon
 Adresse : 1170, route de Lubaton
 Code postal : 40130
 Ville : Saint Gein
 Tél : _____
 Fax : _____
 Mel : _____
 Nom et qualité du signataire de la demande : _____

DDTM 40
 POLICE DE L'EAU

Cadre réservé à l'Administration :

Prof : _____ m Q (m3/h) : _____ V (m3/an) : _____ Cote TN du Forage : Z
 NGF X : _____ Y : _____ Forage en ZRE : OUI NON N° GIDIC : _____
 Service instructeur : SPE DRIRE DDSV DDASS
 Procédures associées : DRIRE Code Minier DDASS Usage sanitaire

AGREMENT
 QUESTIONNAIRE m

n° 4 1 4 4 5

v2

II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE :

Où ?

Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère envisagé : _____
 Profondeur : 40 m
 Commune de situation de l'ouvrage : Saint Gein
 lieu dit : Landes Ouvertes
 Désignation cadastrale : Section : B
 Parcelle N° : 289

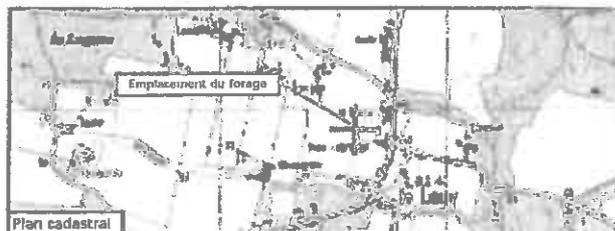
Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ?
 OUI NON
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25.000 localisant votre ouvrage.

Nbre total de forages exploités par le maître d'ouvrage : 1

Comment indiquer le point de prélèvement sur les plans à fournir obligatoirement :



Repérer par une croix l'emplacement exact et le numéroté : pour un forage indiquez F1, pour un puits P1, etc... (1 seul point de prélèvement par fiche)



DECLARATION D'EXISTENCE
 date de réalisation : _____

REEMPLACEMENT D'OUVRAGE
 OUI NON
 Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : _____
 Abandonné le : _____
 Agrément DDAF40 : [] ou Identifiant Code BSS : []
 Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : _____

CREATION D'OUVRAGE
 date prévisionnelle de commencement des travaux : 11/04/2016

Distance à des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux. (Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	néant
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	néant
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	néant
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	néant
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	néant

et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères :

des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?*	50 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7%) ?*	35 m	néant
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7%) ?*	100 m	néant

Sera-t-il (ou est-il) situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

- En zone inondable : oui non
 - Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable : oui non
 - Sur un ancien site industriel : oui non
 - Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz : oui non
 - Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler : oui non



- forage actuel
- X futur forage

Forage et puits

en Aquitaine

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m3/an)	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m3/an)	<input checked="" type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m3/an	<input checked="" type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : _____	

IV . PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : 35 m3/h
 Volume annuel prévisionnel : 35784 m3/an

Usages	Période	M ³ /h	M ³ /jour	M ³ /an
Irrigation estivale	de <u>15/06</u> à <u>15/09</u>			35784
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			
	de _____ à _____			

V . UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)
 Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)
 Préciser l'usage : _____
 Avec usage alimentaire ou sanitaire (Boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)
 Préciser l'usage : _____

V.2 Usage privé

Sans usage alimentaire

A1- Usage agricole

<input type="checkbox"/> Abreuvement des animaux Type d'animaux : _____ Nombre : _____ Besoins en eau : _____ m3/an	<input checked="" type="checkbox"/> Irrigation estivale Nature des cultures irriguées : _____ Surface irriguée : <u>39,76</u> ha L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si OUI, surface de la réserve : _____ m2 Lutte antigel : <input type="checkbox"/> Surface concernée : <u>39,76</u> ha
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

V.2 Usage privé (suite)

Sans usage alimentaire (suite)

A2- Usage industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process non alimentaire :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Refroidissement :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Arrosage espaces verts :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Incendie :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Autre :	_____	m3/an
(à préciser) _____		

A3- Usage Agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____

Avec usage alimentaire

B1- Usage industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

<input type="checkbox"/> Process alimentaire :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Usages sanitaires :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Refroidissement :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Embouteillage :	_____	m3/an
<input type="checkbox"/> Autre :	_____	m3/an
(à préciser) _____		

B2- Alimentation en eau potable des Collectivités privées

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boisson, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) (à préciser) : _____
Nombre de personnes concernées : _____

V.3 Usage par une collectivité publique

Sans usage alimentaire

- Arrosage (Pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage : _____ Surface : _____ m2
- Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- Entretien/nettoyage des voies et matériels publics
- Autre (à préciser) _____

Avec usage alimentaire

- Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
- Piscine
- Autre (à préciser) _____

VI . COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux)

Compatibilité ?

- Afin de respecter le CODE de L'ENVIRONNEMENT et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :
- Ne doit pas entraîner **aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable** (mesure B6 du SDAGE).
 - Sera exécuté de telle sorte qu'il n'y a **aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes** (mesure B26 du SDAGE).
 - N'entrera pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme (mesure C17)
 - L'installation est munie , en cas de prélèvement, d'un **compteur d'eau** (mesure C24)

Fait à Sr Gein , le 21/03/2016

(signature)

